



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 09 octobre 2008

Rapport

présenté par M. Etienne BUTZBACH
Président

REFERENCES : EB/TC/FL – 08-101/Conseil Communautaire

MOT CLE : Assemblées CAB - Intercommunalité

OBJET : Direction Générale des Services – Elaboration du projet d'agglomération : procédure et calendrier.

Par définition, le projet d'agglomération doit correspondre à une vision d'ensemble, partagée, de ce que pourrait être l'agglomération à moyen et long termes. Il s'agit de construire un projet global de développement durable concernant l'attractivité économique et donc l'emploi, la cohésion sociale, la qualité de l'environnement, la qualité des aménagements urbains et rurbains, etc.

Cette projection suppose dynamisme et volontarisme c'est-à-dire une ambition. Elle suppose également la responsabilité c'est-à-dire le réalisme par rapport aux capacités financières d'intervention de la CAB et de ses partenaires.

La pertinence de la démarche appelle une réflexion concertée c'est-à-dire associant élus, personnels, experts, acteurs de la vie économique et sociale, population...

C'est dans cet esprit que je vous propose :

1) d'engager en interne, au sein des quatre groupes de travail constitués et qui font l'objet d'un rapport spécifique ci-après, une vaste réflexion sur l'ensemble des sujets souhaités à partir des quatre thèmes arrêtés à savoir :

a)- l'environnement avec les problématiques :

- des déchets ménagers et l'éventualité de la collecte sélective au porte à porte, de la création d'un centre de tri, l'enjeu des coopérations avec le pays de Montbéliard et la Haute-Saône, etc.
- de l'eau, le schéma directeur, la protection et la diversification de la ressource, l'enjeu des coopérations départementales et interdépartementales, etc.

- de l'assainissement, le schéma directeur, l'enjeu du site central (CHBM, Plutons, gare et ZAC TGV) ;
- les eaux pluviales et de surface : politique incitative de récupération de l'eau pluviale, prévention des inondations ;
- du plan paysage : de l'aménagement de l'espace, de l'agriculture périurbaine, de la qualité architecturale de l'habitat périurbain ;
- de l'environnement : bilan carbone, plan climat, protection des ressources, diversifications énergétiques, etc.

b)- le développement économique avec les problématiques :

- de l'attractivité et de l'emploi : Techn'hom, zones des Plutons et de la gare TGV, réussir l'accueil du TGV, le tourisme ;
- du site médian du CHBM : sa viabilisation, son accessibilité ;
- de l'enseignement supérieur et de la recherche, à conforter et à développer : l'IUT, l'UTBM, la pile à combustible, le pôle de compétitivité ;
- du haut-débit et des T.I.C. : la qualité de la couverture territoriale, l'accès garanti pour les acteurs économiques et les particuliers, développement des usages ;

c)- l'aménagement du territoire avec les problématiques :

- du SCOT et de l'aménagement de l'espace : développement équilibré du territoire, schéma de secteur, observatoire de la CAB ;
- de l'habitat et de la politique de la ville : mise en œuvre du PLH, évaluation et renouvellement de celui-ci, place du logement social, du logement conventionné, évaluation et prolongement du dispositif ANRU, OPAH ;
- des déplacements et des transports en commun : centre de ressources, transports en commun de demain ;
- de la circulation : schéma directeur, voiries d'intérêt communautaire ;
- des liaisons douces : actualisation du schéma directeur, liaisons d'intérêt communautaire, politiques incitatives à définir ;
- des grands équipements sportifs : conforter leur attractivité ;
- de la culture et de l'enseignement musical : réforme de l'enseignement, schéma directeur, conservatoire à rayonnement départemental ;

d)- les moyens avec les problématiques :

- finances et évaluation des politiques publiques : prospective financière, évaluation ;
- lutte contre l'incendie : équipement des communes ;
- information des conseils municipaux : modalités, supports, rythmes ;
- du service aux communes : bilan, définition ;
- des relations avec les autres structures intercommunales : enjeu des coopérations inter-structures ;
- du personnel et de son implication citoyenne à la procédure.

La liste des sujets ci-dessus ne prétend pas à l'exhaustivité. Chaque groupe de travail proposera au Président un projet d'ordre du jour. Par ailleurs, pour chaque dossier un élu référent, en principe le Vice-Président concerné, sera désigné.

- 2) d'examiner en premier lieu la prospective financière afin de disposer d'une analyse de nos contraintes et de nos marges, de définir des orientations s'agissant de la fiscalité (TPU et fiscalité additionnelle) ;
- 3) de renouveler le conseil de développement de la CAB (qui fait l'objet d'un rapport spécifique ci-après) qui serait consulté autant que de besoins et au moins à l'issue de la phase de réflexion interne et avant l'adoption définitive du projet d'agglomération ;
- 4) de décider que les conseils de chaque commune seront également consultés à l'issue de la 1^{ère} phase de réflexion et avant l'adoption définitive du projet d'agglomération ;
- 5) d'associer la population par l'organisation d'une réunion publique préalable à l'adoption du projet. Par ailleurs, un blog «projet d'agglomération » pourrait être ouvert ;
- 6) d'organiser une journée du personnel au printemps prochain à propos du projet d'agglomération ;
- 7) de décider que le comité de pilotage de l'ensemble de la procédure sera constitué :
 - des membres du bureau de la CAB ;
 - des maires non membres du bureau ;
 - des conseillers généraux territorialement concernés ;
 - des conseillers régionaux du Territoire de Belfort ;
 - d'un représentant élu de Territoire Habitat ;
 - d'un représentant du SMAU non élu dans le Territoire de Belfort ;
 - du Préfet du Territoire de Belfort ou de son représentant ;
 - du directeur général des services de la CAB

et sera assisté d'une part, d'un comité technique permanent composé :

- du directeur de l'AUTB
- du directeur de l'ADEBT
- du directeur général de la SEMPAT
- du directeur général du SMTCTB
- du directeur général de Territoire Habitat
- des DGA et DGST de la CAB.

et d'autre part, d'une A.M.O. (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) qui porterait tant sur l'aide à la définition des contenus qu'à leur communication auprès des acteurs institutionnels et du public.

8) calendrier : il est proposé en annexe. Il vise à une adoption du projet d'agglomération à l'automne 2009.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité, ADOPTE** la démarche proposée et notamment :

- le calendrier ;
- le principe du renouvellement du conseil de développement ;
- la composition du comité de pilotage et du comité technique ;
- l'intervention d'une A.M.O ;
- les formes de consultation des conseils municipaux et des institutions.

Ainsi délibéré à BAVILLIERS « Centre Jean Moulin » le 09 octobre 2008, ladite délibération ayant été affichée par extrait, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

Thierry CHIPOT

Annexe : Calendrier

AUTOMNE 2008

Installation des groupes de travail :

Ordre du jour, définition des sujets,
désignation des élus référents

*Réflexion en interne
jusqu'au printemps*

Désignation des membres du conseil de développement

*Retour au conseil
communautaire d'octobre
ou de décembre*

Installation du comité de pilotage et du comité technique

Prospective financière

*Définition d'orientations au
conseil communautaire
d'octobre ou de décembre*

PRINTEMPS – ETE 2009

Examen des conclusions des groupes de travail :

- comité de pilotage
- conseil de développement
- conseils municipaux
- conseil communautaire

Information continue sur le blog

Organisation d'une réunion publique d'information

Organisation d'une journée du personnel

AUTOMNE 2009

Examen des retours de concertation

- comité de pilotage
- conseil communautaire :

Adoption d'un projet



Saisine du conseil de développement
et des conseils municipaux
sur le projet d'agglomération



**Adoption du projet d'agglomération
par le Conseil communautaire**